

Conditions et carte de garantie

1. Durée de la garantie

L'acheteur bénéficie d'une garantie valable 10 ans à compter de la date d'achat sur le fonctionnement fiable et sécurisé de sa porte de garage Hörmann. Pour la livraison de pièces détachées, le délai de garantie est de 6 mois et couvre au moins le délai de garantie initial.

Pendant une période de 5 ans à compter de la date d'achat, l'acheteur bénéficie d'une garantie sur :

- Les ressorts, câbles métalliques, roulettes, charnières et poulies de renvoi pour les portes de garage en conditions normales de max. 10 actionnements de porte (Ouvert / Fermé) par jour.
- La stabilité de la teinte et la résistance aux UV du film décoratif et de l'impression décor.

Veillez entrer les indications exigées dans la carte de garantie et la conserver attachée au bon d'achat. Veillez en outre faire tamponner la carte à l'endroit prévu à cet effet par votre distributeur. Pour toute réclamation, veuillez vous adresser à ce distributeur.

Désignation / Type

DoP - / N° de commande

Client, adresse

Téléphone

2. Conditions préalables

Le droit à la garantie n'est applicable que dans le pays d'achat de la porte de garage Tubauto. Les marchandises doivent avoir été achetées au travers du canal de distribution spécifié par notre société. Le droit à la garantie porte uniquement sur les dommages subis par l'objet du contrat.

La carte de garantie entièrement remplie, complétée du bon et de la date d'achat, sert de justificatif en cas de recours à la garantie.

Date d'achat

Distributeur, ville, pays

Cachet

Ville de montage, pays

3. Prestations

Pendant la période de garantie, nous remédions à tous les défauts du produit Tubauto résultant incontestablement d'un vice de matériaux ou de production. Selon le moyen de notre choix, nous nous engageons à échanger le produit défectueux contre un produit sans défaut, à l'améliorer ou à convenir d'une moins-value. Les frais de démontage et de montage ainsi que les frais d'expédition ne sont pas pris en charge. Les pièces remplacées deviennent notre propriété.

L'évaluation de la modification de la teinte du film décoratif / de l'impression décor a lieu selon la norme ISO 4582 ; l'échelle de gris ISO 105-A2 ≥ niveau 4 est autorisée.

Sont exclus de la garantie les dommages causés par :

- une pose non conforme ou un entretien et une maintenance négligés
- une mise en service et une commande non conformes
- une destruction volontaire ou involontaire
- des influences extérieures telles que feu, eau, sels, bases, acides, conditions environnementales anormales, cas de force majeure
- une détérioration mécanique due à un transport et à un montage non conformes
- des couches de fond et autres protections de surfaces
- des couches de protection incorrectes ou appliquées trop tard
- des réparations effectuées par des personnes non qualifiées
- une utilisation de pièces d'origine étrangère sans l'accord du fabricant
- un retrait ou une détérioration du numéro de produit

TUBAUTO

Important :  Pour toute réclamation, munissez-vous du numéro de produit.

		Garantie Produit: fonctionnement mécanique / étanchéité / vitrage	Finition	serrure	Finition accessoires et quincaillerie
Portes d'entrée	Portes acier	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
	Portes aluminium	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
	Portes acier ou aluminium Europro	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

	Garantie fonctionnement mécanique Produit	Finition, accessoires et quincaillerie	Moteurs
Portes Garage individuelle TUBAUTO - EUROMATIC	10 ans	5 ans	5 ans / 2 ans sur le système radio et accessoires électroniques
Portes Garage EUROPRO	2 ans	2 ans	4 ans / 2 ans sur le système radio et accessoires électroniques

L'obligation de garantie s'applique sous réserve de l'utilisation normale et de l'entretien régulier du produit par le client, conformément aux préconisations du fabricant. Vous pouvez vous référer aux conditions et à la carte de garantie livrées avec nos produits.